



**REPRISE DES TRAVAUX
AUX TERMES DE LA LOI SUR L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE
SUIVANT UN ORDRE DONNÉ EN APPLICATION DE L'ARTICLE 51.1**

Le 25 novembre 2015 à 10 h, l'inspecteur de l'Office national de l'énergie soussigné
Date/heure

avise [REDACTED], de NOVA Gas Transmission Ltd., que la situation dangereuse ou nuisible
Nom de la société et de son représentant

décrite dans l'ordre n° DRA-1-2015 a été redressée à sa satisfaction.
Ordre d'un inspecteur

Par conséquent, les travaux peuvent reprendre ou

les mesures précisées dans l'ordre ont été prises.

Inspecteur	<u>[REDACTED]</u>	2365	<u>[REDACTED]</u>
	nom	N° dés. ordre de l'inspecteur	Téléphone
	Le 25 novembre 2015	<u>[REDACTED]</u> Signature	
	Date		
Centre 10 – 517, Dixième Avenue S.-O., Calgary (Alberta) T2R 0A8			